

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER GEORGES BRASSENS DU MARDI 22 MARS 2011</p>
--

Ordre du jour :

- 1) Concertation Autolib'
- 2) Bilan de l'activité du Conseil de quartier
- 3) Présentation du projet Castagnary de l'Association Jeunes Parisiens de Paris

Etaient présents :

Collège des élus :

Louise FERHAT Adjointe au Maire du 15^{ème} chargée des Conseils de quartier Georges Brassens et Allera/Procession
Jean-Baptiste MENGUY Conseiller de Paris délégué auprès du Maire du 15^{ème} à la vie locale pour les quartiers Georges Brassens, Citroën/Boucicaut et Vaugirard/Parc des Expositions
Guy COUDERT Conseiller d'arrondissement
Claude DARGENT Conseiller de Paris

Collège des habitants :

Didier RHEIMS
Jeannette SENECAL
Françoise FAVIER
Priscilla HAMON
Nicole STRAUSS
Annick BALESTRIE
Catherine VALLANTIN

Collège des associations :

Claude LEPLAT Aménagement -Population du 15ème
Nicolas ROBUCHON Croix-Rouge Française

Collège des personnalités qualifiées :

Jean-Charles VOLKMANN Principal du Collège Modigliani

Invités :

Philippe GOUJON Maire du 15^{ème} arrondissement
Jean-François LAMOUR Député de circonscription
Bruno VINATIER Responsable pôle support et ingénierie chaufferie CPCU
Olivier RIGAUD Vice-Président de l'Association Jeunes Parisiens de Paris
Philippe PRINCE Président de l'Association Jeunes Parisiens de Paris

Etaient excusés :

Marie-Hélène PIETRANICO
Najet MIZOUNI
Farida BENBEKHRITE
Yvette BEULAYGUE-MORVAN
Philippe BALMETTE
Robert HAMOU
Eugène GOURIN

Louisa FERHAT remercie invités, Conseillers de quartier et habitants pour leur présence.

1) Concertation Autolib'

Didier RHEIMS : Certaines stations Autolib' seront équipées de kiosques dans lesquels les habitants pourront souscrire des abonnements. Il y en aura un seul dans le quartier, rue Dantzig. Les Conseillers ont effectué un examen minutieux des emplacements proposés en se rendant sur place. Deux d'entre eux posent problème : rue Brancion, la zone de stationnement est déjà insuffisante en raison des différentes animations de la Halle Brancion, et l'emplacement avenue de la porte de la Plaine conduirait à la suppression totale des zones de stationnement pour les riverains. Le Conseil émet alors le vœu de réviser ces deux emplacements et de les remplacer par d'autres rue Brancion vers le boulevard Lefebvre et rue Bartholomé, proche de la place.

Questions et réflexions

-La rue longeant le laboratoire d'essais et l'ancien marché pourraient accueillir des stations.

2) Bilan de l'activité du Conseil de quartier

Jeannette SENEAL rappelle que cette réunion publique est la dernière avant le renouvellement. Le 1^{er} octobre 2008, 3 groupes de travail ont été créés : culture, urbanisme, hygiène et propreté.

-Culture : Une fête annuelle est organisée par le Conseil de quartier et bénéficie de l'intervention de la Croix-Rouge qui organise des initiations aux premiers secours. Un projet de création d'une boîte mail annonçant les manifestations culturelles du quartier avait été lancé mais n'a pas abouti en raison d'un projet similaire mis en place par la Mairie.

-Urbanisme : Le groupe de travail a participé à la modification du Plan Local d'Urbanisme, au projet de Coulée Verte, à la restructuration de l'école 99 rue Olivier de Serres, au projet de la tour Triangle, aux aires de jeux square Brancion et boulevard Lefebvre, au projet Autolib', au plan social Harmonie et au marché Convention pendant les travaux.

-Hygiène et propreté : Le groupe a initié le projet de collecte de déchets médicaux DASRI et a constitué un dossier. Le Conseil d'arrondissement y a émis un vote favorable mais a été rejeté par le Conseil de Paris dans l'attente du décret d'application. Le projet a été repris par un conseiller du Maire, le Conseil a l'espoir que le projet aboutisse. Le groupe de travail a œuvré en vue de la propreté des squares et des rues du quartier.

Jeannette SENEAL remercie habitants, invités et élus pour leur soutien et leur intérêt pour les questions soulevées lors de ses trois années en tant que Conseillère de quartier.

Louisa FERHAT rend compte du bilan financier du Conseil. Il bénéficie de 8 264€ par an et a disposé d'un budget total de 33 056€. Le budget a été dépensé comme suit :

-terrain multisports square Brancion SNCF 14 357.68€ auquel s'est ajouté un complément de la Mairie de 9 835€

-jeux à ressorts square Brancion 8 480.22€

Pour l'année 2011, il reste 9 788.10€ dans le cadre du budget d'investissement.

Le Conseil de quartier bénéficie d'un budget de fonctionnement et animations de 3 305€ annuel non reconductible. Cette somme est allouée aux fêtes des Conseils de quartier, déduction faite d'une somme forfaitaire de 300€ pour des frais de fonctionnement, d'expédition des convocations et d'impression des affiches.

Louisa FERHAT remercie les titulaires et suppléants pour leur travail. Elle souhaite que de nombreuses personnes se présentent au renouvellement en juin 2011.

3) Présentation du projet Castagnary de l'association Jeunes Parisiens de Paris

Philippe PRINCE remercie Louisa FERHAT d'avoir donné l'occasion à l'association de présenter leur projet d'aménagement végétal de la rue Castagnary et les élus du 15^{ème} pour l'intérêt qu'ils portent à ce lieu et aux riverains.

L'association a été créée en 1991 dans le but de préserver le cadre de vie et l'environnement des Parisiens. Durant l'été 2010, elle a réalisé un sondage auprès de la population. Plus de 800 personnes ont signé la pétition pour un jardin rue Castagnary. Il invite les habitants à se rendre

sur leurs blogs : « jeunes parisiens de paris » et « oui au partage d'un jardin rue Castagnary ».

Olivier RIGAUD indique que l'association est inscrite au CICA (Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement) au sein duquel il anime un groupe de travail urbanisme et développement durable.

La rue Castagnary souffre de la présence de la poissonnerie, du réseau ferré Montparnasse et des installations industrielles de stockage de fioul lourd de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) de deuxième catégorie, à savoir deux grandes cuves de 2 830m³ chacune ainsi que d'une zone de dépotage de wagons citernes. La CPCU dispose d'une chaudière rue Georges Pitard, mais les cuves présentes y étant trop petites, deux autres ont été construites à proximité en 1974. La rue Castagnary née rue Brancion, longe les voies ferrées et se poursuit jusqu'à la place Falguière.

Il présente le projet de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Cherbourg-Castagnary déposé en 1989-1981. Il prévoyait notamment un élargissement de 35m de la rue Castagnary au niveau du carrefour avec la rue Vouillé ainsi qu'un mail avec plus de 200 arbres. Le projet avait été proposé par Jacques Chirac et approuvé le 21 mars 1988 en Conseil de Paris. Il a peu à peu été abandonné puisque trop coûteux suite aux envolées du prix de l'immobilier. Le dossier est consultable à la Brigade de Police Sanitaire et d'Environnement sous la référence 419AI3024.

L'abandon de la ZAC en 1994 s'est traduit par une dégradation du parc immobilier de la rue Castagnary. De nombreux immeubles sont murés voire en ruines et ce, pour certains, depuis plus de 20 ans. Les habitants résidant en vis-à-vis ont confié à l'association ne plus oser recevoir. L'immeuble du 39 rue Castagnary devrait être étayé pour éviter la chute de gravas sur le trottoir. L'immeuble municipal du 47-49 rue Castagnary est désaffecté. De nombreux tags sont visibles, reflets d'une surveillance moindre. Le mur le long de la voie ferrée est dégradé et s'effrite.

Ce mur pourrait être végétalisé créant ainsi une voie verte et un accès vert à Paris. Le projet de l'association comprend la végétalisation des murs de soutènement et la réalisation de trompe l'œil ainsi que des aménagements au niveau des parkings de la CPCU. De tels projets ont déjà été menés et réalisés par la SNCF, plusieurs solutions sont envisageables en fonction des contraintes.

Les immeubles à proximité des cuves, désormais inconstructibles, devraient être détruits et un parc pourrait être aménagé à la place. Néanmoins, celui-ci ne pourra être ouvert au public pour des raisons de zones de sécurité relatives aux cuves. Les murs de la poissonnerie pourraient également être végétalisés. Il est possible de réaliser des aménagements paysagers sur les terrains ne pouvant recevoir des équipements accueillant du public. Ainsi sur environ 1 000m² au PLU actuel il serait possible de mettre en place un jardin partagé s'inscrivant ainsi dans le cadre du développement durable.

La CPCU est une zone industrielle, induisant ainsi des risques. Des périmètres de sécurité ont été définis : 20m autour des cuves, pas de circulation routière ; 30m, pas de permis de construire ; 40 m, interdiction de créer des équipements pouvant recevoir du public. La zone est alors soumise à de nombreuses contraintes. Le 16 décembre 2008, un convoi a déraillé, si le butoir n'avait pas cédé, le convoi aurait pu tomber sur la poissonnerie. Avant cet accident il n'y avait pas de séparation entre les voies SNCF et la zone de dépotage. Depuis, le site a été sécurisé, des barrières ont été fixées mais sont peu dissuasives. Cette installation de la CPCU est un site classé pour la protection de l'environnement et est astreint à un cahier des charges. Des exercices sont parfois organisés, le dernier en date a eu lieu le 22 juillet 2010.

La Ville a des projets urbains au niveau de l'emplacement de la poissonnerie, elle a déposé une demande officielle d'évaluation de la dangerosité du lieu. Elle désire créer un foyer pour jeunes travailleurs et une résidence pour étudiants correspondant à environ 250 logements. Le square Jacques Baudry, désormais Castagnary, existe depuis 1957. Dans le projet de la Ville, il disparaît. 1 rue du Bessin et au fond de la rue du bocage, deux mini tennis et un sautoir pourraient être construits. La Ville a l'opportunité de construire sur la totalité des terrains, soit plus de 9 000m². Soit les installations existantes seront maintenues, soit une partie sera transférée sur ce square. Or, y est adossé un transformateur haute tension SNCF de 15 000 volts, ce qui peut s'avérer dangereux.

La Ville a des projets urbains qui semblent inadaptés. De fait, les logements pour jeunes travailleurs et pour étudiants sont nécessaires à Paris mais ce site est mal choisi et est dangereux. La CPCU représente aujourd'hui 460 000 équivalents logements et a un monopôle sur Paris au moins jusqu'en 2024.

L'association souhaite que la Ville réponde aux besoins des riverains en détruisant les immeubles murés et en réalisant des aménagement paysagers.

Louisa FERHAT remercie les membres de l'association pour leur intervention.

Philippe GOUJON félicite l'association pour son travail et pour les propositions présentées. Il précise que la Mairie du 15^{ème} essaie, depuis longtemps, de sortir la rue Castagnary de son délabrement, et qu'elle suit attentivement les travaux. La Ville s'est engagée dans une politique de rénovation relativement différente du projet initial qu'était la ZAC Castagnary. Certains immeubles ont été livrés aux n° 68, 72 et 106 notamment. Un certain nombre de projets sont en cours aux 131-133, 139-141 et d'autres sont en attente aux 39 et 47-49. L'aménagement proposé par la Ville ne convient pas à la Mairie d'arrondissement, plus proche des propositions de l'association Jeunes Parisiens de Paris. Celles-ci ont été présentées en Conseil de Paris et rejetées. Il demande à ce que la Mairie du 15^{ème} soit associée aux débats sur le projet. Il souhaite pouvoir discuter avec des représentants des réseaux ferrés de France (RFF) des possibles aménagements attenants aux voies ferroviaires. La première Adjointe au Maire de Paris avait évoqué l'idée d'une résidence pour jeunes travailleurs et étudiants rejetant ainsi la proposition formulée par la majorité de l'arrondissement du 15^{ème}. Elle considèrerait que ces bâtiments feraient écran, comme une sorte de mur anti-bruit, au bruit inhérent à la voie ferrée. Un aménagement paysager tout le long de cette voie serait opportun, d'autant plus que la rue Castagnary est une porte d'entrée de Paris et une voie d'accès du 15^{ème} jusqu'à Montparnasse. Il assure son soutien complet aux propositions de l'association.

Questions et réflexions :

-La question de la sécurité des cuves apparaît comme l'une des plus importante, il est nécessaire, pour leur propre sécurité, que les habitants soient informés. Le problème de logement étant récurrent à Paris et dans le 15^{ème}, la priorité doit être donnée aux logements pour les jeunes travailleurs et les étudiants et non au jardin partagé. La rénovation des Périchaux, suivie d'une augmentation anormale des loyers, provoque la colère des habitants.

-Avant que le projet de ZAC débute, de nombreux commerçants étaient présents dans le quartier. Aujourd'hui, il n'y en a plus. La rue Castagnary est devenue une zone. De ce fait, il faut éviter de construire des logements sociaux afin d'enrayer la création de bandes de jeunes. Suffisamment de logements sociaux sont déjà présents dans le quartier.

-Quand sera démolie l'immeuble au n°39-41 ? Quid des n°41 et 43 ?

-Que va-t-il devenir du 108 rue Castagnary ?

-La concentration du logement social dans le quartier n'est pas une bonne chose. La construction de logements sociaux n'est recevable que si elle s'accompagne d'un renouveau du quartier et des infrastructures. Y a-t-il assez d'infrastructures (écoles, places de parking...) pour recevoir de nouveaux habitants dans le quartier ?

-Le carrefour des rues Jacques Baudry et boulevard Lefebvre est dangereux, un aménagement est nécessaire.

Jean-Charles VOLKMANN : Il est dommage de déplacer les terrains de sports jouxtant le collège Modigliani car les élèves y jouent très régulièrement. Les logements sociaux attireront potentiellement des familles, or les structures scolaires, notamment secondaires, peuvent difficilement suivre.

Réponses aux questions :

Louisa FERHAT souhaiterait également que des logements étudiants soient construits mais non dans ce quartier qui accueille déjà 40% de logements sociaux.

Philippe GOUJON indique qu'un projet de 10 logements sociaux au 39 rue Castagnary a été agréé par la RIVP fin 2009. Les travaux devraient commencer dans l'année pour une livraison au premier semestre 2013. Une procédure d'éviction à l'encontre du garage, au n°41, a été engagée.

Olivier RIGAUD Les bâtiments n°39-41 devraient être détruits, il est inapproprié de construire sur ces zones. L'association milite pour obtenir des commissions paritaires qui auront accès à l'information et qui participeront à des exercices de terrain. Un projet de loi permettrait de les mettre en place. Le site de la CPCU n'étant pas classé Seveso 2, il n'y a pas d'obligation d'information au public. Néanmoins, il est nécessaire que les riverains connaissent les procédures à suivre en cas d'incident.

Bruno VINATIER : En 2005, à la demande de la Mairie, une étude d'intégration paysagère des installations CPCU avait été réalisée mais n'avait pas aboutie. Si un nouveau projet voit le jour, la CPCU pourra relancer une étude d'intégration architecturale coordonnée avec la Mairie et le Conseil de quartier. Le wagon accidenté n'appartient pas à la CPCU. Il a été demandé à plusieurs reprises à la SNCF de l'enlever. La CPCU a organisé avec les secours les opérations de mises en sécurité de la voie. Le fioul lourd nécessite d'être chauffé pour être dépoté puisque autrement sa consistance est plus proche du goudron. Des études de prévention du risque industriel ont été menées il y a plusieurs années. Des travaux de mise en conformité des cuves ont été réalisés. La CPCU est transparente au niveau des risques puisqu'elle publie les comptes rendus des exercices et réalise ces dits exercices, bien qu'il soit improbable que de tels accidents arrivent.

Philippe GOUJON : Le n°108 accueille un gros projet. La Mairie a reçu un projet de délibération transmis par la Ville de Paris, faisant état d'un protocole d'accord avec une société immobilière pour le remembrement des parcelles et d'une opération de construction. Ce projet n'a pas été mis à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement car un projet de cette envergure ne peut pas être étudié dans des délais aussi courts. La parcelle s'étale sur environ 9 000 m². Ne doivent pas y être implantés seulement des logements sociaux car ceux-ci représentent déjà 40% du parc immobilier du quartier alors que la moyenne du 15^{ème} est de 15%. Le logement social répond à des obligations, certains arrondissements ont un taux inférieur à 10%. Un compromis a été établi avec la Ville de Paris consistant à créer des logements sociaux sur une moitié de la parcelle et sur l'autre un établissement pour personnes âgées et dépendantes. Près de 50 000 seniors habitent le 15^{ème}. Pour conserver à la fois un jardin et un terrain de sports l'idée de la Ville est de faire un échange, les terrains de sports du Bessin seront implantés à la place du square Castagnary et un nouveau square sera aménagé en cœur de parcelle. Cela sera soumis à concertation.

Claude DARGENT : L'abandon de la ZAC n'était pas forcément une mauvaise chose, de fait, cela consistait souvent en tout raser pour tout reconstruire. La Ville avait commencé à acheter une série d'immeubles afin de la réaliser. Certains sites sont situés sur des zones non constructibles. La présence de la CPCU induit la question de la sécurité, une zone de sécurité a été créée autour des cuves. La constructibilité d'un terrain est fonction de l'autorité du Préfet de Police. Le projet de la Ville fait état de 250 studios ouverts aux étudiants et aux jeunes travailleurs. La situation est si difficile pour les étudiants de se loger que le Ministre du logement est récemment intervenu pour plafonner les loyers des chambres de bonnes notamment. Chaque année, plusieurs milliers d'étudiants abandonnent l'idée d'étudier à Paris en raison des logements. Paris ayant une réputation de ville étudiante à respecter, il est nécessaire d'agir. Il en est de même pour les jeunes travailleurs qui peinent à se loger dans Paris. Si le Préfet de Police pose que les terrains sont non constructibles, il est possible que le quartier soit encore plus délaissé.

Louisa FERHAT : Construire un immeuble pour étudiants ou jeunes travailleurs près de la voie ferrée sans même un square pour les séparer équivaut à les placer dans une situation difficile. Il serait mieux d'utiliser l'immeuble des ponts et chaussées dans lequel des studios pourront être aménagés.

Jean-François LAMOUR : L'immeuble des ponts et chaussées semble être un bon compromis. Dans ce quartier, la question du bien vivre se pose : toute personne préfère vivre les fenêtres ouvertes, chose impossible en habitant sur des voies ferrées. Plusieurs projets de zones d'aménagement sont à l'étude dans Paris. Dans l'hypothèse d'un village olympique pour « Paris 2012 » dans le quartier des Batignolles, dans le 17^{ème}, un mur anti-bruit composé d'immeubles de bureaux et une couverture des voies ferrées de Saint-Lazare avait été envisagés. Dans une telle zone, où plus de 40% du parc immobilier est du logement social, il faut envisager d'autres formes d'urbanisme plus cohérentes. La rue Castagnary étant extrêmement passante et constituant une

voie d'accès importante au centre de Paris, il est du devoir des élus de tenir compte de cet environnement pour le réaménagement futur de la rue.

Louisa FERHAT précise qu'un immeuble pour jeunes travailleurs existe rue Alphonse Bertillon. Une croissance de la population dans le quartier provoquera un problème d'infrastructures, notamment au niveau des écoles et des collèges.

Philippe GOUJON ne souhaite pas qu'il y ait une trop forte concentration de logements sociaux. Un certain nombre d'équipements accompagnera la construction d'immeubles. L'école du 99 rue Olivier de Serres sera entièrement réhabilitée avec davantage de classes. Les services de la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris ont diagnostiqué un manque de classes dans l'arrondissement et notamment d'une école primaire. Ils sont alors à la recherche d'une école primaire dans le sud du 15^{ème}. Les espaces verts sont essentiels, le transfert d'espaces permettra de les rendre plus agréables. Les services de la Ville domiciliés au 106 avenue de la porte Brancion vont déménager et seront remplacés par un pôle culturel. Le TEP du Bessin va être réaménagé. Les logements étudiants sont une nécessité à Paris, une résidence a récemment été construite boulevard des Frères Voisin et une autre verra prochainement le jour rue de Vaugirard en coopération avec le CROUS. L'arrondissement offre de nombreuses possibilités et de meilleurs emplacements que ceux proposés le long des voies ferrées.

Daniel LE DOUR : La rue Castagnary est un axe important d'entrée dans Paris. Bien que le ressenti des habitants n'est pas le même, la vitesse des automobilistes n'est pas si rapide. Même s'ils ne sont pas toujours bien respectés, des aménagements ont été réalisés. Au titre du budget d'investissement 2011, il y aura un élargissement du trottoir rue Castagnary à l'angle de la rue des Morillons ainsi qu'un coussin berlinois pour un coût de 34 000€. Devant l'école avenue de la porte Brancion, est prévue la réfection des trottoirs et des zones stabilisées à partir du 15 avril. Le trottoir déformé de la rue Bartholomé va être refait. Il essaie de corriger au mieux les défauts dont on peut lui faire part et il appelle les habitants à lui faire connaître tout problème de voirie.

Philippe GOUJON : Les collèges sont inégalement chargés, certains n'ont plus de place alors que d'autres ont en encore beaucoup. Le projet de l'école, 99 rue Olivier de Serres, aura mis 10 ans à aboutir. Afin que se soit plus rapide, il est alors préférable de tenter de trouver un immeuble libre. Les terrains de sports ne seront pas supprimés mais transférés à une centaine de mètres. Ils seront étendus et modernisés.

Eric CRESPIN : Le square Castagnary n'est pas accueillant actuellement, il a mal vieilli et nécessiterait des travaux. Ce square n'est que traversé, a un patrimoine arboricole restreint et aucun jeu pour enfants. La Direction des Espaces Verts attend de connaître la décision politique, à savoir si le square sera ou non transféré, avant de réaliser d'importants investissements. Le financement des travaux devrait être obtenu assez facilement.

Louisa FERHAT remercie l'assemblée de sa présence et l'invite à faire acte de candidature pour le renouvellement. Elle remercie également les Conseillers de quartier pour leur investissement et leur travail.